

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue le **lundi 9 mars 2020** de **19 h 30 à 21 h** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

2020-03-09

**SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

**SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :**

Messieurs Kent Moreau directeur général, Jacques Berthelot trésorier, Philippe Moreau directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire et Luc Lebreux directeur du service incendie.

**053.03-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
02. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 19 FÉVRIER 2020 ET DISPENSE DE LECTURE
03. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE
04. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS
05. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS
06. QUESTIONS AUX OFFICIERS
07. DIRECTEUR FINANCIER
  - a) Comptes à payer au 29 février 2020
  - b) Financement temporaire - Réclamation de dépenses - Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM 2008)
08. POLITIQUE FAMILIALE
09. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
10. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
  - a) Fête nationale du Québec – Demande d'assistance financière
  - b) 24<sup>e</sup> Prix ExcÉlan Loisir et Sport – Responsable
11. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
12. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
13. DIRECTEUR GÉNÉRAL
  - a) Signataires – Entente premiers répondants – Agence de la Santé et des Services Sociaux GÎM
  - b) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion et Congrès
  - c) Réfection de la toiture de la bibliothèque – Acceptation du contrat de réalisation des travaux
  - d) Cession du lot # 5 883 380 (rue de la Source) en faveur de la Ville de Grande-Rivière
  - e) Vente de lots municipaux (secteur G-Rivière Ouest - Avoisinants le Magasin J.Gérard Méthot) – Mandat
  - f) Avis de vente d'une gratte à neige
  - g) Demande au MTQ – Approvisionnement de résidus de planage d'asphalte
  - h) Besoins en service de garde sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé – Stratégie d'intervention de la MRC
  - i) OMH de Grande-Rivière – Approbation du budget 2020 en date du 6 décembre 2019
  - j) OMH de Grande-Rivière – Approbation du budget révisé 2020 en date du 18 décembre 2019
  - k) Renouvellement d'adhésion au membership de l'URLS GÎM – 2020-2021
  - l) Renouvellement d'adhésion 2020-2021 – CREGÎM

- m) Décret — Avril, mois de la Jonquille
- n) Demandes de dons &/ou commandites
- o) Aide aux sinistrés (149 rue des Belles-Feuilles)

- 14. URBANISME
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-03-09

#### **054.03-20 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 19 FÉVRIER 2020 ET DISPENSE DE LECTURE**

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 10 et 19 février 2020 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances des 10 et 19 février 2020, avec dispense de lecture.

### **INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE**

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

### **DIRECTEUR FINANCIER**

#### **055.03-20 COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2020**

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 29 février 2020, tels que présentés par le directeur financier pour un total de de 98 036,46 \$.

**Le conseil municipal prend acte  
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

#### **056.03-20 FINANCEMENT TEMPORAIRE - RÉCLAMATION DE DÉPENSES - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM 2008)**

**ATTENDU** qu'en 2017, la Caisse Desjardins du Littoral Gaspésien accordait à la municipalité un financement temporaire au montant de 900 000 \$ dans le cadre du dossier de la mise au norme de l'eau potable;

**ATTENDU** que la municipalité est en attente du versement d'un montant de 1 786 644 \$ suite à une réclamation de dépenses émise auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU** que la municipalité désire déposer auprès de la même institution une demande de financement temporaire d'un montant de 800 000 \$, à ajouter au montant de 900 000 \$ déjà engagé, portant le total autorisé à 1 700 00 \$;

**ATTENDU** que la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien propose un emprunt sous forme de contrat de prêt à demande dont les déboursements et remboursements seront sur avis écrit de la Municipalité;

**POUR CES RAISONS,**

2020-03-09 Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à transiger avec la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien quant à l'obtention d'un financement temporaire additionnel au montant de huit cent mille dollars (800 000 \$) relativement à la réclamation de dépenses déposée au MAMH dans le cadre du PIQM 2008 pour le dossier de la mise au norme de l'eau potable, pour un montant total financé de 1 700 000 \$;

QUE : Cette somme est à recevoir au plus tard le 31 octobre 2020 et que l'emprunt temporaire viendra à échéance le 31 octobre 2020;

QUE : Le maire, ou le maire suppléant et le trésorier, ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette transaction.

#### **DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **057.03-20 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise monsieur Philippe Moreau, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2020, sous le thème *Vivre le Québec – Tremplin de notre fierté*.

#### **058.03-20 24<sup>E</sup> PRIX EXCÉLAN LOISIR ET SPORT – RESPONSABLE**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseiller **Denis Beaudin** soit nommé responsable du dossier des 24<sup>e</sup> Prix Excélan loisir et sport, événement régional coordonné par l'Unité Régionale Loisir et Sport de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM);

QU' : Il soit autorisé à faire la présentation d'une candidature comme lauréat(e) à cet événement (bénévole, animateur, entraîneur, officiel, club, organisme, athlète, étoile montante en loisir, événement ou commanditaire).

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

### 059.03-20 SIGNATAIRES – ENTENTE PREMIERS RÉPONDANTS – AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX GÎM

2020-03-09 Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Messieurs Gino Cyr et Kent Moreau, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Grande-Rivière, l'entente des premiers répondants à intervenir entre la municipalité de Grande-Rivière, le Centre de Communication Santé (CCS), l'entreprise ambulancière et l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

### 060.03-20 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – ADHÉSION ET CONGRÈS

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 477\$ plus taxes;

QUE : Le directeur général soit autorisé à assister au 81<sup>e</sup> Congrès annuel qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 17, 18 et 19 juin 2020, le coût d'inscription pour les membres étant de 555 \$, plus taxes;

QUE : Les frais de déplacement remboursables à l'employé sont ceux établis selon la politique en vigueur.

### 061.03-20 RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE – ACCEPTATION DU CONTRAT DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à l'octroi du contrat de réfection de la toiture de la bibliothèque en octobre 2019 (rés. #231.10-19) à Gérard Bujold Couvreur Inc. pour un montant de 43 000 \$ (taxes en sus), le conseil municipal autorise le directeur général à signer le contrat de réalisation des travaux présenté en janvier dernier par ledit entrepreneur.

### 062.03-20 CESSION DU LOT # 5 883 380 (RUE DE LA SOURCE) EN FAVEUR DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

ATTENDU que dans le processus de vente d'une propriété sur le lot 5 649 410 située rue de la Source, le propriétaire souhaite transférer, à titre gratuit, le lot 5 883 380;

ATTENDU que ce lot est le seul lot privé situé dans la servitude de la rue de la Source et que sa reprise par la Ville de Grande-Rivière contribuerait à rétablir une irrégularité à la satisfaction des deux parties;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-03-09 QUE : La Ville de Grande-Rivière accepte de reprendre le lot 5 883 380 auprès de son propriétaire, à titre gratuit;

QUE : L'Étude Jean Couture Notaire soit mandatée à préparer les documents notariés visant ce transfert;

QUE : Les frais notariés soient assumés par la Ville de Grande-Rivière;

QUE : Le maire et le directeur général soit autorisés à signer lesdits documents pour et au nom de la Ville de Grande-Rivière.

**063.03-20 VENTE DE LOTS MUNICIPAUX (SECTEUR G-RIVIÈRE OUEST - AVOISINANTS LE MAGASIN J.GÉRARD MÉTHOT) – MANDAT**

**ATTENDU** que ce projet de vente de lots a été initié par une offre d'achat d'un citoyen, propriétaire d'un lot contigu à une propriété de la Ville de Grande-Rivière;

**ATTENDU** que la Ville de Grande-Rivière désire profiter de cette transaction pour offrir la possibilité à trois autres propriétaires d'acquérir des lots municipaux contigus à leur propriété;

**ATTENDU** que les lots 6 327 012, 6 327 013, 6 341 246 et 6 341 247 sont considérés excédentaires par la Ville de Grande-Rivière;

**ATTENDU** que la Firme d'arpentage LSAG Inc. a été mandatée à réaliser la description des servitudes des lots ci-haut mentionnés avant de les vendre;

**ATTENDU** que la valeur foncière de ces lots dans ce secteur a été établie à 4,16 \$/m<sup>2</sup>;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière accepte de vendre ces lots excédentaires au coût de 2,91 \$/m<sup>2</sup>;

QUE : Le directeur général soit mandaté à rencontrer les propriétaires de lots contigus à ces lots et à les transiger, le cas échéant, au nom de la Ville de Grande-Rivière.

**---- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

#### **064.03-20 AVIS DE VENTE D'UNE GRATTE À NEIGE**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-03-09

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général à faire paraître un avis public pour la vente d'une gratte à neige pour camion de déneigement, lequel équipement sera mis en vente sans aucune garantie et au montant minimum de 600 \$;

QUE : Le directeur général soit autorisé à procéder à la vente de cet équipement selon les conditions ci-haut énoncées.

#### **065.03-20 DEMANDE AU MTQ – APPROVISIONNEMENT DE RÉSIDUS DE PLANAGE D'ASPHALTE**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal mandate le directeur général à effectuer une demande d'approvisionnement de résidus de planage d'asphalte pour l'année 2020 auprès du Ministère des transports du Québec.

#### **066.03-20 BESOINS EN SERVICE DE GARDE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – STRATÉGIE D'INTERVENTION DE LA MRC**

CONSIDÉRANT les témoignages obtenus par le personnel du Service d'accueil aux nouveaux arrivants de la MRC du Rocher-Percé à propos des difficultés chez les nouveaux arrivants et les nouveaux parents à trouver une place pour leurs enfants en garderie;

CONSIDÉRANT que devant cette situation problématique et préoccupante, la MRC a réalisé un portrait de la situation actuelle des CPE et des services de garde en milieu familial sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des données recueillies, 201 enfants seraient en attente d'une place en garderie et que sur 248 places subventionnées et autorisées sur le territoire, 96 ne sont pas attribuées par un manque de garderies en milieu familial causé en partie par des départs à la retraite;

CONSIDÉRANT que cette réalité compromet aussi la capacité des nouveaux arrivants et des personnes touchées d'être disponible au travail, et éventuellement leur désir de demeurer dans la MRC;

CONSIDÉRANT que les enjeux de la main-d'œuvre et de la démographie sont des priorités ciblées dans la planification stratégique 2019-2023 de la MRC du Rocher-Percé;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière demande à la MRC du Rocher-Percé de se doter d'une stratégie d'intervention et de faire des représentations auprès des autorités concernées afin d'effectuer des actions concrètes et innovantes face à cette réalité qui est néfaste pour le développement actuel et futur de notre communauté.



### **070.03-20 RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2020-2021 — CREGÎM**

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-03-09 QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) pour l'année financière 2020-2021 (soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021), au montant de 100\$.

### **071.03-20 DÉCRET — AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT** que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT** que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT** qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT** que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT** que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est connu comme étant le **Mois de la jonquille**, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**DE DÉCRÉTER QUE** le mois d'avril est le **Mois de la jonquille**;

**QUE** : Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

### 072.03-20 DEMANDES DE DONS/COMMANDITES

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2020-03-09 QUE : Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 450 \$ :

Gala Méritas (Finissants ÉPAQ) .....	250 \$
Centre de formation Chandler-Bonaventure .....	100 \$
Fonds Michel Lancup inc. ....	100 \$

### 073.03-20 AIDE AUX SINISTRÉS (149 RUE DES BELLES-FEUILLES)

ATTENDU que l'aide d'urgence aux sinistrés de la Croix Rouge prévoit une assistance de 72 heures (frais de logement, repas, achat de vêtements);

ATTENDU qu'après analyse du document de la Croix Rouge visant à prolonger cette aide d'urgence au-delà de ces 72 heures, la Ville de Grande-Rivière a conclu qu'elle ne retire aucun avantage à signer une telle convention de services;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière entend également participer financièrement à la campagne de sociofinancement qui bénéficiera à l'ensemble de sinistrés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QU' : Un montant maximum de 1870 \$ soit attribué à l'hébergement et 720 \$ soit attribué aux frais de repas des huit (8) personnes qui auront besoin d'une aide d'urgence jusqu'à la date limite du 14 mars 2020;

QUE : Ces sommes soient gérées par l'équipe administrative de la Ville et que le trésorier soit autorisé à payer par chèques les sommes dues aux personnes visées par cette aide d'urgence;

QU' : Un montant de 3200 \$ soit attribué à la campagne de sociofinancement dédiée aux sinistrés de l'incendie du 6 mars 2020.

### 074.03-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gino Cyr, Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Chapados, Greffière